

## La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais

Janvier 1998

A.P.C.V.E.B. 4, rue Jean Monnet - 31130 BALMA

#### 

## L'Assemblée Générale des adhérents de notre association aura lieu JEUDI 26 FEVRIER 1998 à 20h30 à l'auditorium de la Mairie de Balma

## Le Mot du Président

En ce début d'année, l'A.P.C.V.E.B. a le plaisir de vous informer de l'état d'avancement de certains dossiers qui intéressent notre ville.

Créée pour aider les balmanais à faire entendre leur voix auprès de nos élus et des autorités administratives, l'A.P.C.V.E.B. fonctionne grâce aux initiatives de bénévoles balmanais. Des bénévoles qui, pour intégrer leurs actions individuelles à une démarche d'intérêt général, rejoignent notre association.

Toutefois, l'efficacité de nos démarches est, a priori, limitée par la qualité de la nécessaire concertation qui doit s'instaurer entre l'A.P.C.V.E.B. et ses interlocuteurs : élus, administrations, etc. Une des tâches de notre association est, bien entendu, de travailler la qualité de ce dialogue en apportant au débat des arguments objectifs.
Fidèle à sa vocation, l'A.P.C.V.E.B. est à votre disposition pour défendre avec vous les thèmes qui vous sont chers.
N'hésitez pas à en renforcer l'action par des envois nombreux de lettres aux élus, à l'image des cartes postales que nous vous proposons dans cette Lettre.

Bonne et heureuse année 1998.

\_\_\_\_ Christophe HOULLIER



#### J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 1998.

Nom et prénom:

Adresse:....

Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'un chèque (60 francs par personne ou 100 francs par famille).

#### Compostage individuel

### RECHERCHONS VOLONTAIRES

Les citoyens de Balma participent depuis quelques semaines à la nouvelle collecte sélective mise en place sous l'égide du SITROM Centre et Nord Toulouse. L'essentiel des décisions en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers relève maintenant de DECOSET, groupement de syndicats auquel adhère le SITROM.

Dans le cadre relativement rigide de cette organisation, notre association a étudié le dossier complexe de la gestion des déchets et émis des propositions complémentaires dans un souci de meilleure protection de l'Environnement et de limitation des coûts pour les contribuables.

L'une de nos propositions consistait à équiper de composteurs individuels le plus grand nombre de foyers; en effet ce procédé :

- permet de soustraire à la poubelle près de 30% du poids total de nos déchets (et même plus si l'on intègre la part des tontes et feuilles mortes) et donc de diminuer la part incinérée,
- fournit en quelques mois et sans nuisance, un engrais directement utilisable pour le jardin, la pelouse ou les arbres,
- ne nécessite qu'un petit coin de jardin (environ 1 m2),
- ne nécessite aucune connaissance particulière (un simple mode d'emploi suffit).
- représente un investissement très abordable et rapidement récupérable pour la collectivité si l'on considère les économies réalisées sur la collecte et le traitement.

Attentifs à ces arguments, les élus de Balma nous ont récemment fait connaître leur intention de mettre en œuvre cette proposition, même s'ils semblent vouloir la limiter à une expérience-test qui porterait sur 200 foyers.

En attendant que cette volonté exprimée se concrétise, nous lançons un appel aux Balmanais qui possèdent un jardin et qui sont volontaires pour recevoir ces composteurs. Il convient d'envisager une participation financière symbolique (inférieure à 100 F) des foyers équipés, cela pour vérifier la motivation des candidats au compostage et donc s'assurer que les appareils distribués seront réellement utilisés.

Si vous souhaitez participer à cette expérience, merci de nous renvoyer le coupon joint. Nous comptons sur vous dès aujourd'hui!

## Balma dans le bruit des avions

Les balmanais sont-ils voués à vivre indéfiniment dans le bruit incessant des avions de l'activité de loisir d'école de pilotage de Lasbordes alors que cette activité peut-être déconcentrée et répartie sur de nombreux aérodromes ruraux situés à moins de 50 km?

Il semblerait hélas que oui!

Cette activité de loisir ne respecte pas la loi de survol de l'agglomération. Dénonçant cette situation d'infraction, l'A.P.C.V.E.B. et les associations de Toulouse-Est et Saint-Orens ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

#### Requête rejetée!

Faisant fi de la situation d'infraction et malgré des pièces officielles, le Président-rapporteur a rejeté notre requête, considérant qu'il n'est pas établi que l'intensité sonore de cette activité justifie son interdiction, qu'il ne ressort pas que le circuit de cette activité comporte le survol à moins de 1 000 mètres des agglomérations de Balma et Saint-Orens.

A chacun d'apprécier l'objectivité de ces considérations.

En outre, cette activité d'apprentissage au pilotage crée une situation dangereuse en milieu urbanisé. Plusieurs accidents sont déjà survenus.

#### Que font les élus locaux et le Préfet?

Pour sa part, notre association continue l'action pour que la loi soit respectée. C'est le devoir de tout citoyen. Elle demande aussi, en attendant le transfert de cette activité de loisir sur d'autres sites, sa cessation lorsque la plupart des gens sont chez eux et aspirent à la tranquilité, c'est à dire tous les jours à partir de 17h, et les samedis, dimanches et jours fériés.

Si vous voulez que la loi soit respectée, si vous êtes gêné par cette activité de loisir, signalez votre gêne et votre mécontentement à : M. le Maire, Mairie de Balma, tél. 05 61 24 92 90 M. le Préfet, place Saint-Etienne, 31038 Toulouse cedex - Tél. 05 61 33 40 00

Chacun, sans relâche, doit adresser des réclamations, mêmes téléphoniques. Le silence et la résignation sont pris pour l'acceptation de la situation.

Rejoignez-nous dans cette lutte!

## Déchets ménagers

# Les soubresauts récents d'un projet mal engagé...

Dominique VOYNET, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, a confirmé le 18 décembre 1997 que les Plans Départementaux d'Eliminination des Déchets qui dépassent le chiffre de 50% de déchets incinérés seront refusés, conformément à la directive européenne. Le plan élaboré en Haute-Garonne, avec l'aide de DECOSET, est ainsi caduque, et le projet d'incinérateur à BESSIERES, in fine, remis en cause.

Depuis près de 3 ans, plus de 75 associations de protection de l'Environnement (dont l'A.P.C.V.E.B.), des riverains, des élus se sont élevés pour dénoncer ce projet ruineux. 879 observations ont été enregistrées pendant l'enquête publique, la plupart pour s'opposer au projet du jamais vu en Haute-Garonne!

Faisant fi de ces positions, le syndicat intercommunal DECOSET a voulu poursuivre son projet et a signé un contrat pour 23 ans avec une filiale de la Lyonnaise des Eaux, sous l'oeil bienveillant du préfet et de la commission d'enquête publique. Mieux, au beau milieu de ce week-end de mi-janvier, en dépit de la mise en garde du Ministère de l'Environnement, le Préfet vient de signer l'autorisation d'exploiter, sous la simple réserve d'abaisser à 155 000 tonnes la capacité de l'incinérateur, initialement prévue à 170 000!

De qui se moque-t-on? Qu'en sera-t-il dans quelques semaines quand on recalculera le prix à la tonne incinérée? Comment justifierat-on cet incinérateur géant dans la révision du Plan Départemental à 50% maxi d'incinération?

Comment le sur-dimensionnement de l'incinérateur n'a-t-il pas choqué la commission d'enquête, alors que:

- les déchets industriels banals représentent 25 % de la capacité de traitement (alors qu'ils ne représentent en vérité aujourd'hui que 10 à 15 % de la production... d'où viendront les autres ?),
- on prévoit seulement 20 % de collecte sélective, chiffre qui est déjà dépassé dans

certaines communes comme BALMA.

**S**ur le plan financier aussi, les calculs de l'A.P.C.V.E.B. sont clairs:

Même en ne recyclant que 20 % de nos 500 kg de déchets annuels par habitant, nous devrions payer:

**400 kg incinérés** à 300 francs la tonne (+300 F de transport) = **240 francs** 

**50 kg de déchets verts à composter = 25 francs** (le compost n'est pas vendu très cher...)

50 kg de verre, plastique, papier, métal à recycler = 0 francs (en fait, cela peut rapporter)

**Total** = **265 francs** par an et par habitant, soit environ 1000 francs par an pour une famille de quatre personnes.

En tablant sur 40 % de collecte sélective et avec les augmentations des tarifs de reprise d'ECO-EMBALLAGES, on arrive même à environ 200 francs par an et par habitant, soit **800 francs par an pour quatre**.

Alors pourquoi nous réclame-t-on déjà plus cette année, et encore plus l'année prochaine (sachant qu'à BALMA, une partie du coût est aussi incluse dans nos impôts locaux...)?

Nous vous invitons tous à découper, à signer et à envoyer au Président de la Chambre Régionale des Comptes la petite carte jointe à cette Lettre, pour l'encourager à mettre le nez dans les comptes du syndicat DECOSET. (Vous pouvez de même l'interpeler vis-à-vis des comptes du SITROM, dont le siège est aussi à la mairie de L'Union).

## Pollution de l'air LA CÔTE D'ALERTE?

On sait à présent avec certitude que santé et pollution atmosphérique urbaine sont liées, même à des niveaux de concentration relativement modestes.

Trois substances doivent faire l'objet d'une surveillance particulière en raison de leur nocivité, voire de leur caractère cancérigène. Il s'agit des particules fines (surtout émises par les moteurs diesels), de l'ozone et du benzène.

Le développement du parc automobile "diesel" préoccupe les spécialistes qui constatent une mise en cause des particules fines dans les maladies respiratoires, l'asthme et la mortalité cardio-vasculaire ou respiratoire. L'ozone inquiète également les experts en raison de sa nocivité, tout comme le benzène surtout présent dans les carburants sans plomb.

Toutefois, on constate des améliorations sensibles concernant les polluants primaires. La baisse notable des teneurs en plomb est à "consolider" et la tendance à la baisse du monoxyde de carbone devrait s'accentuer avec l'extension des catalyseurs.

L'A.P.C.V.E.B. envisage une étude sur l'état de l'air à Balma dans les prochains mois (influence de la rocade...) : exploitation des données du capteur ORAMIP présent aux ateliers municipaux, mesures complémentaires. A suivre...

### LE PROJET DE VILLE

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Ville de BALMA sera bientôt mis en révision, pour le rendre conforme au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de l'agglomération toulousaine, et cohérent avec le "Projet de Ville " en cours d'élaboration au niveau communal.

#### Que prévoit le S.D.A.U. à 10 ou 15 ans dans l'Est de l'Agglomération Toulousaine?

Le S.D.A.U. propose une croissance "maîtrisée" de la population, avec tout de même près de 40000 habitants en plus dans 15 ans dans le nord du département (hors Toulouse), et une organisation au mieux de ce développement autour de pôles d'activités desservis en transports en commun (ici: Gramont et la ligne A prolongée du métro).

Le S.D.A.U. dessine ainsi de nouvelles dessertes routières, comme la déviation de la route de Castres au sud de Quint-Fonsegrives jusqu'à un nouvel échangeur sur la rocade, au sud de l'aérodrome de Lasbordes, ainsi qu'une liaison entre ce nouvel axe et les côteaux de Balma/Pin-Balma, vers l'échangeur de l'autoroute d'Albi, à L'Union.

Bien qu'affirmant le nécessaire maintien de poumons verts au coeur de l'agglomération, le S.D.A.U. entérine le déclassement de certaines zones vertes en bordure de la rocade, autorisant le développement de certaines activités...

#### Que propose, complémentairement, le "Projet de Ville" qui a été présenté en mairie le 30 octobre dernier?

Sur le plan quantitatif, on retrouve le souci de maîtrise de la croissance, et sa traduction en termes d'affectation des espaces disponibles aux zones d'activités, aux commerces, aux équipements publics et aux habitations, individuelles ou semi-collectives.

Sur le plan qualitatif par contre, rien n'est dit (ou presque), notamment en matière de cadre de vie ou d'environnement:

- Quel type d'urbanisme et d'architecture nous est proposé? de nombreux bâtiments vont-ils " marquer le passage à l'an 2000 ", comme la future école Marie Laurencin?
- Les déplacements s'inscrivent-ils dans une perspective d'environnement durable et de sécurité, avec pistes cyclables, mini-bus électriques à la demande...?
- Où et comment seront aménagées les zones vertes, places,parcs et jardins pour les jeunes comme pour les aînés ?
- Quelles actions seront-elles menées pour limiter les nuisances dues aux activités et aux transports... (bruit, pollution ...)?
- Quelle cohérence des projets entre eux au nord de BALMA (extension du C.E.A.T., d'Auchan, futur accès au métro, et porte de ville)?
- Comment sera assurée la cohésion sociale de l'ensemble ?

De la réponse à toutes ces questions, il dépendra que BALMA soit une commune où il fait bon vivre! Le gouvernement français a annoncé le 27 novembre dernier qu'il allait autoriser la culture en France du mais Bt, génétiquement modifié, par votre compagnie afin d'être résistant à un insecte, la pyrale. Vous savez que l'introduction de plantes transgéniques dans l'environnement et dans l'alimentation soulève des controverses très vives depuis des années et que le public n'y est pas favorable. Il existe des incertitudes scientifiques importantes sur les conséquences, à long terme, du développement des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur l'environnement et la santé. C'est pourquoi le gouvernement français a également décidé d'appliquer un moratoire sur la culture et la commercialisation de toutes les plantes génétiquement modifiées jusqu'aux conclusions d'un grand débat public sur le sujet qu'il a chargé l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques d'organiser.

Le mais génétiquement modifié de votre compagnie pose un certain nombre de problèmes graves :

- Il possède un gène de résistance à un antibiotique d'usage courant, l'ampicilline, qui pourrait favoriser le développement de résistance chez les bactéries pathogènes de l'homme ou des animaux qui consomment ce maïs. Or, le développement des résistances aux antibiotiques est devenu un des problèmes les plus sérieux en médecine. Le Comité de la Prévention et de la Précaution du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement recommande que l'on n'autorise la culture d'aucune plante contenant des gènes de résistance à un antibiotique :
- il possède un gène de résistance à un insecte, lapyrale, qui risque de provoquer l'apparition de "super pyrales" résistantes à l'insecticide synthétisé par ce maïs, qui, en préparations classiques, est le seul insecticide toléré par les cahiers des charges de l'agriculture biologique. Ce mais prive les agriculteurs biologique du seul insecticide toléré. De plus, il semblerait que la toxine synthétisée par le mais est légèrement différente de celle du bacille dont provient le gène et pourrait avoir des effets insoupçonnés sur d'autres insectes, avec des conséquences sur les écosystèmes impossibles à prévoir ;
- il possède un gène de résistance à l'herbicide Basta, qui pourrait pousser les agriculteurs à utiliser cet herbicide sur le maïs, alors qu'il n'est pas homologué pour cet usage.

Par ailleurs, il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'études sur les effets à long terme de la consommation de ce maïs, ou de produits dérivés, sur la santé humaine.

Dès lors, je considère qu'il est du devoir de Novartis, en tant que compagnie soucieuse d'adopter un comportement éthique, de ne mettre sur le marché ce mais génétiquement modifié que si sa totale innocuité est irréfutablement prouvée et si le débat public sur les organismes génétiquement modifiés montre une adhésion du public à ces produits.

Je vous demande donc, Monsieur le Président Directeur, de surseoir à la vente de votre mais Bt. Pour ma part, je veillerai à ne pas consommer de produits issus de la culture de ce maïs.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nam		 Cianatura
NUIII	٠	 Signulule

\* Pour l'affranchissement et l'envoi voir au dos.

Affranchir en vigueur tarif

Depuis plusieurs années, nous constatons une dérive financière

Monsieur le Président,

elative à la taxe liée aux Ordures Ménagères sur les 138 communes adhérentes au Syndicat de syndicats intercommunaux DECOSET. Sauf mauvaise information de notre part, votre organisme n'a pas En conséquence, les modestes citoyens que nous sommes, vous demandons de vous intéresser au dossier. Dans un article paru dans

vérifié la comptabilité de ce syndicat depuis sa création.

La Dépêche du Midi du 20 mai 1996, vous faisiez état de votre

volonté de porter vos efforts sur les regroupements de communes.

I semble donc que vos préoccupations rejoignent les nôtres.

Dans l'hypothèse, peu probable, où vous vous déclareriez incompétent sur le sujet, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer

quelle instance juridique pourrait instruire ce dossier.

Chambre Régionale des Comptes Midi-Pyrénées

27 boulevard des Minimes 31200 TOULOUSE

Mr le Président de la

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments

les plus respectueux.